Conseil national de développement économique des Autochtones

Rapport annuel de 2015-2016

Conseil national de développement économique des Autochtones
10, rue Wellington, 17e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994

Table des matières

Message du président 2
Au sujet du Conseil 3
Bilan 4
Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones 5
Accroître la participation des Autochtones aux grands projets 8
Fournir des avis opportuns et pertinents 10
Perspectives 12
Annexe A : Nos partenaires 13

Message du président

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones, je suis heureux de présenter le *Rapport annuel* de 2015-2016 du Conseil. En tant que chefs d'entreprises et de dirigeants de collectivités autochtones, nous voyons le développement économique comme étant essentiel à l'amélioration du bien-être des Autochtones, au travail de réconciliation et au renouvellement de la relation de nation à nation entre le Canada et les Autochtones. C'est en s'appuyant sur de solides structures de gouvernance dirigées par des Autochtones, sur des ressources financières suffisantes et sur des politiques novatrices élaborées en partenariat avec les collectivités autochtones que nous pourrons réaliser des progrès.

En tant que président du Conseil, je suis fier des jalons importants que nous avons atteints en 2015 et qui ont permis d'assurer que les politiques et programmes fédéraux concourent à l'amélioration de la santé et du bien-être des Autochtones. Voici quelques exemples de ces jalons :

- Publication de nos études :
  - ***Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015**
  - ***Document de travail : Table ronde sur les infrastructures et le développement économique du Nord***
  - ***Analyse de rentabilisation pour un système d'infrastructure économique du Nord***
  - ***Recommandations sur le développement d'infrastructures nordiques à l'appui du développement économique***
- Présentations des recommandations sur le Nord dans le cadre de la conférence Aurores boréales 2016 et auprès du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones;
- Prestation de conseils au gouvernement fédéral sur des modifications à apporter à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*;
- Mobilisation de partenaires internationaux en Allemagne, en France et en Australie au sujet du développement économique des Autochtones.

Nous sommes également heureux des investissements supplémentaires que fait le gouvernement du Canada dans le développement économique des Autochtones et des ressources annoncées dans le budget de 2016 afin de soutenir le développement économique de la Nation métisse et la gestion des ressources financières des Premières Nations. Ces investissements constituent un pas dans la bonne direction, mais sont nettement insuffisants pour réduire les écarts socioéconomiques entre les Autochtones et les autres Canadiens. Nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration soutenue et constructive avec les gouvernements afin d'éliminer ces écarts.

Au cours de l'année 2015, nous avons rencontré de nombreux représentants des collectivités, de l'industrie, des gouvernements et du milieu universitaire au Canada et à l'étranger. Nous souhaitons les remercier pour leur temps et d'avoir fait part de leurs commentaires et points de vue afin de nous aider à orienter nos conseils en matière de développement économique des Autochtones. Je tiens également à remercier aux membres du Conseil pour leur leadership et leur engagement à combler l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens en matière de développement économique.

Cordialement,

Chef Clarence Louie
Président

À propos du Conseil

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme nommé par décret, dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils stratégiques sur les questions liées au développement économique des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités de Premières Nations, d'Inuits et de Métis provenant de tout le Canada, le Conseil aide les gouvernements à répondre aux besoins uniques et à tenir compte de la situation exceptionnelle des peuples autochtones du Canada.

Vision

La vision du Conseil est une économie autochtone dynamique, où les peuples autochtones sont économiquement autonomes et ont atteint la parité économique avec la société canadienne.

Énoncé de mission

Fournir des conseils et une orientation au gouvernement fédéral au sujet de questions concernant les possibilités économiques autochtones, qui permettent aux Autochtones du Canada d'avoir une voix au chapitre en matière de politique gouvernementale.

Mandat

Le Conseil a pour mandat de conseiller le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada et d'autres ministres fédéraux au sujet de politiques et de programmes et de la coordination de programmes liés au développement économique des Autochtones.

Membres

En 2015-2016, le Conseil comptait dix membres provenant de différentes régions du Canada. Chaque membre a ajouté sa précieuse expertise sur le plan commercial, communautaire, opérationnel et stratégique aux travaux du Conseil. Nous tenons à remercier sincèrement James Ross, membre sortant du Conseil, pour sa contribution et à souligner l'arrivée d'un nouveau membre, Darlene Bernard.

Bilan

Dans son *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012, le Conseil a établi un objectif décennal: que les Autochtones aient accès à des possibilités économiques et obtiennent des résultats économiques comparables à ceux des autres Canadiens d'ici 2022. Le plan stratégique du Conseil pour 2012-2015 a défini des priorités générales à long terme visant à réduire les écarts qui existent entre les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis et les autres Canadiens.

Priorités stratégiques pour 2012-2015

1) **Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones** : le Conseil est d'avis que cette priorité créera les conditions propices à la croissance économique.

2) **Accroître la participation des Autochtones aux grands projets** : cette mesure contribuera à combler les écarts socioéconomiques entre les Autochtones du Canada et les autres Canadiens en permettant aux Autochtones de participer aux grands projets en tant qu'entrepreneurs, employeurs et employés.

3) **Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement fédéral** : le Conseil aura ainsi l'occasion de contribuer à l'apport de changements et de veiller à ce que ses activités et ses ressources soient conformes à ses priorités à long terme.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport définitif comprenant 94 recommandations sur le bien-être des enfants autochtones, l'éducation, la langue et la culture, la santé et la justice et demandant au gouvernement, aux entreprises et aux établissements d'enseignement d'appuyer, entre autres, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. En octobre 2015, le gouvernement libéral nouvellement élu s'est engagé à mettre en œuvre l'ensemble des 94 recommandations de la Commission et à appliquer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. De l'avis du Conseil, ces engagements à l'action constituent une étape constructive en vue de l'établissement d'une relation authentique de nation à nation entre le Canada et les Autochtones.

En 2015, le CNDEA célébrait ses 25 ans d'existence du Conseil. Voici quelques-unes de ses principales réalisations :

- *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (2009)*
- *Apport sur l'élaboration et le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones*
- *Apport sur la* Loi sur la gestion des terres des premières nations *et le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques*
- *Contributions à la formation sur la consultation et l'accommodement d'Affaires autochtones et du Nord Canada*

Les activités en matière de développement économique des Autochtones au Canada continuent de présenter de formidables possibilités pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Dans le cadre de consultations continues avec les Autochtones et Affaires autochtones et du Nord Canada, le Conseil continue de donner suite aux principales priorités qui lui semblent fondamentales pour améliorer les possibilités de réussite économique offertes aux Autochtones.

Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

Diffusion nationale du *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015

En 2015, la publication du rapport de la Commission de vérité et réconciliation sur les pensionnats indiens a donné lieu à des centaines de reportages médiatiques qui ont mis en lumière les difficultés éprouvées par les collectivités autochtones au Canada. Bien que la Commission de vérité et réconciliation soit un jalon qui revêt une importance symbolique de taille, elle n'aura aucun effet durable si nous ne fournissons pas à nos collectivités les outils économiques dont elles ont besoin pour participer pleinement à l'économie canadienne.

Le chef Louie et Dawn Madahbee présentent le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015 à Osoyoos, C.-B.

Cette année, le Conseil a publié sa première mise à jour du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012, qui s'intitule le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*. Le *Rapport d'étape* tient lieu de fiche de rendement sur l'état de l'économie autochtone; il fait le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par les Autochtones au Canada par rapport aux points de référence originaux établis par le Conseil en 2012 à partir des données du recensement de 2006 et de 2011. Le suivi de ces indicateurs de base essentiels au développement économique – l'emploi, le revenu, la richesse et le bien-être – au fil du temps permettra au Conseil d'évaluer le paysage économique en transformation pour les Autochtones, ainsi que de surveiller les progrès et d'indiquer les principaux points à améliorer et à cibler.

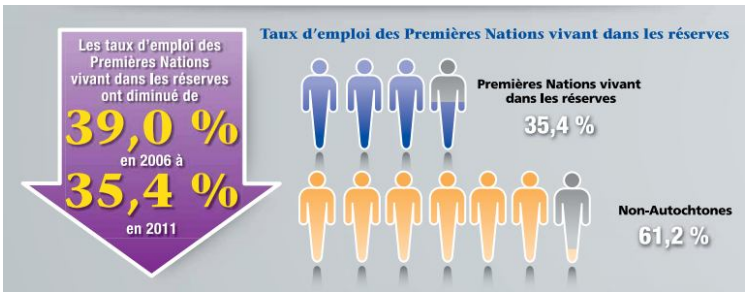

En 2012, le Conseil a fixé l'objectif audacieux de combler l'écart dans les résultats économiques entre les peuples autochtones et non autochtones d'ici 2022. Dans le *Rapport d'étape* de 2015, on s'est attaché à analyser les données de recensement actualisées et on a constaté que les Autochtones du Canada ont fait de légers gains entre 2006 et 2011, mais des écarts importants demeurent entre les Autochtones et les autres Canadiens – en particulier pour les membres des Premières Nations vivant dans les réserves. Les écarts entre les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les Canadiens non autochtones se sont en fait accentués pour ce qui est du taux de chômage, du recours aux transferts gouvernementaux, des taux d'achèvement des études collégiales ou de programmes d'écoles de métiers, des taux d'obtention de diplôme d'études universitaires ainsi que du surpeuplement des logements.

De plus, le *Rapport d'étape* de 2015 fait état de domaines où le soutien aux Canadiens autochtones passe par l'amélioration des politiques, des programmes et des services. Nous devons fournir aux collectivités les outils économiques dont elles ont besoin pour participer pleinement au développement économique. Les obstacles au développement économique des Autochtones qui persistent, outre l'environnement législatif et réglementaire, sont l'accès inadéquat aux terres et aux ressources, les

Diffusion du *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*

Médias	57 publications
Médias sociaux	5 244 partages
Portée totale	42 178 164 personnes
Entrevues	9
Activité sur le site Web	Augmentation de 81,6 % chez les nouveaux visiteurs

déficits en main-d'œuvre qualifiée, les déficits en matière d'infrastructure, les options de financement limitées et les lacunes en matière de capacités. Il faut s'attaquer sérieusement à ces obstacles afin d'apporter des améliorations dans les domaines recensés dans le *Rapport d'étape* de 2015 du Conseil. Pour aplanir ces obstacles et créer des conditions propices au développement économique des collectivités autochtones, le Conseil a recommandé des stratégies précises visant les membres des Premières Nations dans les réserves, l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle, le développement des collectivités et des entreprises, les jeunes ainsi que la collecte de données afin de renforcer l'élaboration des politiques.

Selon les conclusions émanant du rapport, le CNDEA a formulé huit recommandations :

1. **Les Premières Nations dans les réserves :** Il est fortement recommandé que l'élaboration de stratégies distinctes visant à combler les écarts chez les Premières Nations vivant dans les réserves soit une priorité à l'échelle du gouvernement.
2. **Éducation :** Il est fortement recommandé que des efforts continus et soutenus soient déployés afin de veiller à ce que les Autochtones reçoivent une éducation de grande qualité, dans chaque région du pays. Pour donner suite à cet enjeu, il est recommandé d'établir un groupe de travail dirigé par des Autochtones sur l'éducation des Autochtones.
3. **Emploi et formation professionnelle (1) :** Il est recommandé que les fonds consacrés au développement des compétences et à la formation des Autochtones par tous les ordres de gouvernement et l'industrie soient investis de façon à satisfaire aux besoins particuliers des Autochtones et que le perfectionnement et la formation correspondent à des possibilités d'emploi concrètes.
4. **Emploi et formation professionnelle (2) :** Il est recommandé que les programmes du marché du travail provinciaux et fédéraux qui sont destinés aux Autochtones soient examinés et mis à jour régulièrement, en collaboration avec les Autochtones, et que ces programmes et mesures soient viables à long terme.
5. **Développement communautaire :** Il est recommandé que les systèmes de gestion de l'eau et des déchets soient une priorité pour toutes les collectivités autochtones au Canada en tant qu'outil de premier plan pour améliorer la santé en général.
6. **Développement des entreprises :** Il est recommandé que les programmes destinés aux entreprises autochtones et les institutions financières autochtones bénéficient de l'expertise (humaine et administrative) et du niveau de capital nécessaires pour établir un réseau dynamique d'entreprises autochtones partout au Canada.
7. **Jeunes :** Il est recommandé qu'une stratégie nationale à l'intention des jeunes Autochtones axée sur l'amélioration des résultats dans les domaines de l'éducation, des affaires et de l'emploi soit élaborée par et pour les jeunes Inuits, Métis et des Premières Nations.
8. **Collecte des données :** Il est recommandé qu'en consultation et en collaboration avec les collectivités et les institutions autochtones, la collecte de données soit continuellement améliorée et élargie, en utilisant le présent rapport à titre de cadre, afin de suivre les progrès économiques et sociaux et de les améliorer.

Préparation des collectivités aux possibilités de développement économique

Le Conseil estime que la préparation des collectivités autochtones, dotées des institutions et des structures de gouvernance appropriées ainsi que de la capacité suffisante pour participer aux possibilités émergentes, est nécessaire à la participation des Autochtones aux grands projets et au développement économique.

Pour diffuser ce message, le chef Louie, président du Conseil, a participé en avril 2015 à la *Conférence sur les peuples autochtones et le développement économique* de Canada 2020.

Présentation du chef Clarence Louie en compagnie de Donald Deranger, de Donald McInnes et de Clint Davis lors de la conférence Canada 2020.

Il a siégé à un groupe de discussion sur le thème « Aplanir les obstacles au développement économique » et a abordé des solutions visant à appuyer la préparation des collectivités au moyen de possibilités d'affaires concertées, citant en exemple sa propre bande, la Bande d'Osoyoos. Il a souligné aux participants à la conférence que le contrôle par les Autochtones de leurs terres et de leurs ressources est nécessaire à leur développement économique, que les régimes de réglementation complexes et désuets en vigueur dans les réserves en vertu de la *Loi sur les Indiens* ne permettent pas aux collectivités de suivre la cadence du milieu des affaires et que les collectivités autochtones doivent aller au-delà de rapports fiduciaires avec le gouvernement du Canada.

En octobre 2015, la vice-présidente, Dawn Madahbee, a assisté au 5e Sommet annuel sur le secteur minier du Fonds de développement des Nishnawbe Aski, à Thunder Bay. Elle a présenté le rapport de recommandations du Conseil intitulé *« L'amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources »* et a discuté de l'exemple de la stratégie d'exploitation minière autochtone de Waubetek pour le nord-est de l'Ontario.

Institutions financières autochtones

Selon le *Rapport d'étape* de 2015, le Conseil croit fermement que les institutions financières autochtones sont un mécanisme essentiel au soutien de la croissance de l'économie autochtone au Canada. Elles offrent du financement et du soutien aux petites et moyennes entreprises autochtones, ce qui peut être difficile à obtenir pour une entreprise autochtone. Afin d'établir un réseau dynamique d'entreprises autochtones partout au Canada, le Conseil recommande que les programmes destinés aux entreprises autochtones et les institutions financières autochtones bénéficient de l'expertise (humaine et administrative) et du niveau de capital nécessaires pour aider les entreprises autochtones à surmonter les obstacles qui gênent leur croissance et pour accroître la participation des Autochtones aux possibilités offertes dans le cadre de grands projets. Au cours des années à venir, le Conseil présentera d'autres recommandations afin d'appuyer et de renforcer les institutions financières autochtones.

Éducation et perfectionnement des compétences

Le *Rapport d'étape* de 2015 fait état de la faible proportion d'Autochtones qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires, ce qui constitue un obstacle de taille à la participation des Autochtones aux possibilités économiques. Le fait d'accroître les possibilités d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle permettra d'augmenter le nombre d'Autochtones qualifiés disponibles pour travailler, notamment dans le cadre de grands projets, et d'améliorer la préparation des collectivités autochtones à l'égard des possibilités de développement économique. Le Conseil a recommandé que les fonds consacrés au développement des compétences et à la formation des Autochtones par tous les ordres de gouvernement et l'industrie soient investis de façon à satisfaire aux besoins particuliers des Autochtones et que les activités proposées correspondent à des possibilités d'emploi concrètes.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé l'investissement de 15 millions de dollars sur deux ans pour lancer un projet pilote dans le cadre de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, qui est administrée par Emploi et Développement social Canada, afin d'améliorer la formation pour qu'elle réponde aux besoins des collectivités, notamment dans le domaine du logement et de la construction. Depuis, le gouvernement a annoncé l'injection de nouveaux fonds dans la Stratégie, dont une somme totalisant 50 millions de dollars pour le Fonds pour les compétences et les partenariats. Le gouvernement s'est également engagé à mobiliser les partenaires autochtones en vue de renouveler et d'améliorer la Stratégie et de poursuivre le programme au-delà de 2017.

Accroître la participation des Autochtones aux grands projets

Combler les lacunes dans l'infrastructure du Nord

Les collectivités nordiques et autochtones attendent avec impatience l'injection de nouveaux fonds dans l'infrastructure : les investissements en la matière y sont parmi les plus faibles au pays. L'absence d'infrastructure adéquate dans le Nord (installations portuaires, pistes, routes, ponts, télécommunications, logements et installations énergétiques, entre autres) constitue sans doute l'obstacle le plus important au développement communautaire et économique dans la région. En 2015, le Conseil a examiné de près la question de l'infrastructure du Nord en vue d'élaborer des stratégies et des recommandations susceptibles de combler les lacunes et de faciliter l'accès des résidents du Nord à de meilleures perspectives économiques.

Hilda Broomfield Letemplier en compagnie de l'honorable Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador

Analyse de rentabilisation pour un système d'infrastructure économique du Nord

En juin 2015, le Conseil a publié une étude intitulée *Analyse de rentabilisation pour un système d'infrastructure économique du Nord*, préparée par le groupe Fiscal Realities Economists. Les auteurs ont eu recours aux données provenant de huit grands projets de ressources proposés dans le Nord et ont constaté que chaque dollar dépensé au titre de l'infrastructure économique du Nord a le potentiel de générer, s'il est investi judicieusement, 11 $ en retombées économiques pour les particuliers et 11 $ en retombées fiscales pour les gouvernements. Les avantages possibles que cela représente pour les résidents du Nord justifient de façon convaincante sur les plans économique et financier la pertinence d'investissements publics dans l'infrastructure du Nord.

Table ronde sur les infrastructures et le développement économique du Nord

Pour creuser la question des lacunes dans l'infrastructure du Nord, le Conseil a organisé une table ronde le 26 juin 2015 afin de consulter les représentants de gouvernements et d'organisations autochtones, de l'industrie et des gouvernements fédéral et territoriaux ainsi que des experts de toutes les régions du Nord sur la question de l'infrastructure nordique et son lien avec le développement économique des collectivités autochtones. Dans le cadre de cette table ronde, les participants ont fourni de la rétroaction sur les mécanismes d'investissement dans l'infrastructure en élaborant des stratégies de partenariat, en discutant de mécanismes de financement novateurs et en examinant le rôle de la gouvernance dans les investissements dans l'infrastructure, ce qui a permis au Conseil de disposer d'indications supplémentaires au sujet de l'infrastructure du Nord.

Recommandations sur le développement d'infrastructures nordiques à l'appui du développement économique

En s'appuyant sur les travaux de cette table ronde et sur des recherches antérieures, le Conseil a élaboré et publié les *Recommandations sur le développement d'infrastructures nordiques à l'appui du développement économique*. Le Conseil est d'avis que de nouvelles approches et des investissements renouvelés dans l'infrastructure sont nécessaires – à l'échelle du pays – dans les collectivités autochtones et en particulier dans le Nord. Les recommandations présentées dans le rapport visent à combler les déficits importants relatifs à l'infrastructure dans le Nord canadien, qui constituent les principaux obstacles au développement économique et commercial. Les conclusions qui figurent dans notre rapport sont reprises ailleurs : dans une enquête menée par GE Canada auprès de chefs d'entreprises et de dirigeants communautaires du Nord, 70 % des répondants ont déclaré que

l'infrastructure était selon eux le critère le plus important pour attirer les investissements et favoriser le développement des affaires dans les collectivités éloignées.

Afin de relever les défis liés au développement de l'infrastructure dans le Nord, le Conseil a formulé sept recommandations à l'intention du gouvernement du Canada, en trois volets :

A. Coordonner les investissements dans l'infrastructure de développement économique

1. Créer un système pour déterminer les domaines prioritaires pour les investissements et coordonner les investissements
2. Utiliser le développement de l'infrastructure comme une possibilité d'investissement pour les gouvernements autochtones

B. Augmenter le financement des infrastructures

3. Créer un fonds d'investissement d'infrastructure propre au Nord
4. Relever les défis posés à la mise en œuvre des modèles d'investissement privé dans le Nord
5. Créer des structures fiscales afin de promouvoir le développement de l'infrastructure dans le Nord

C. Renforcer les capacités des collectivités

6. Mettre sur pied des centres de ressources afin de diffuser les pratiques exemplaires
7. Appuyer la planification globale du développement économique

Pour le lancement du rapport, la membre du Conseil Hilda Broomfield Letemplier a organisé un atelier lors de la conférence Aurores boréales 2016 et a rencontré le premier ministre du Yukon, Darrell Pasloski, ainsi que le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dwight Ball. Comme suite à l'intérêt manifesté à l'égard du rapport, Mme Broomfield Letemplier a également présenté les recommandations au Comité spécial des sous-ministres sur l'Arctique, au Comité directeur sur l'Arctique de Transports Canada et au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones – Étude sur le logement dans le Nord.

À la suite de ce rapport, le gouvernement fédéral a annoncé l'injection de 40 millions de dollars sur deux ans dans le budget de 2016 pour renforcer les programmes de développement économique dans le Nord administrés par l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor). De plus, le gouvernement a annoncé qu'il accorderait du financement au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 dans le Nord, dégageant des fonds supplémentaires de 6,4 millions de dollars aux fins des programmes d'infrastructure communautaire et culturelle qu'administre CanNor dans la région.

Réponse des médias aux *Recommandations sur le développement d'infrastructures nordiques à l'appui du développement économique*

Médias	115 publications
Médias sociaux	894 partages
Portée totale	12 938 931 personnes
Entrevues	9
Activité sur le site Web	Augmentation de 70 % chez les nouveaux visiteurs

Fournir des avis opportuns et pertinents

Collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones

En 2015, le Conseil a poursuivi sa collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones nationales, régionales et locales. Les liens ainsi créés lui fournissent des points de vue importants qui lui permettent de formuler des conseils au gouvernement du Canada. On trouvera à l'annexe A la liste complète des organisations, collectivités et gouvernements que le Conseil a consultés en 2015-2016.

Les membres du CNDEA en compagnie de la ministre Bennett, du ministre Tootoo et de la ministre Wilson-Raybould

Collaboration avec nos partenaires fédéraux

Les membres du Conseil ont été heureux de rencontrer les ministres Carolyn Bennett, Jody Wilson-Raybould et Hunter Tootoo le 24 février 2016 afin de promouvoir les investissements dans le développement économique des Autochtones. Ils ont traité des priorités communes en vue d'améliorer les résultats socioéconomiques des Autochtones au moyen d'une nouvelle relation, de nation à nation, avec les Autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Le Conseil est heureux de pouvoir continuer à collaborer avec les ministres en vue d'atteindre cet objectif et d'accroître les possibilités de développement économique des Autochtones.

Collaboration internationale

En juin 2015, le chef Louie a pris la parole à six événements en Allemagne sur le thème de « L'entrepreneuriat autochtone – La création d'entreprises et le développement des collectivités durables ». Il a relaté des cas de réussites d'entreprises autochtones et donné des exemples de son engagement envers le développement économique au Canada. Le chef Louie s'est également rendu en France pour participer à titre de conférencier principal à la « Semaine du Canada de 2015 », organisée par l'ambassade du Canada en France. Dans le cadre de son allocution, il a fait la promotion du développement économique et de la culture des Autochtones, et a expliqué en détail les réalités socioculturelles autochtones.

Le chef Louie avec Catherine Coutelle et Sandrine Battistel, présidentes des Associations interparlementaires France-Canada

Dawn Madahbee et Warren Mundine, président du Conseil consultatif autochtone du Premier ministre australien

Dawn Madahbee a assisté à la Table ronde sur le développement économique des Autochtones tenue à Darwin, Australie, en septembre 2015 à l'invitation du Haut-Commissariat du Canada en Australie. Elle a également participé à des réunions avec le consul général du Canada ainsi qu'avec plusieurs organisations autochtones à Sydney, dont les suivantes : Jawun Indigenous Corporate Partnerships, Yarn'n

Aboriginal Employment Service, Reconciliation Australia, Australian Prime Minister's Indigenous Advisory Council [Conseil consultatif autochtone du premier ministre australien], Indigenous Business Australia, Batchelor Institute. Dawn Madahbee a rédigé un rapport sur sa mission en Australie, contenant des recommandations concrètes à l'intention de la sous-ministre d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Le rapport sur la Table ronde Canada-Australie sur le développement économique des Autochtones et la mission en Australie fait état de la nécessité de multiplier le nombre de partenariats avec les Autochtones et d'appuyer les initiatives fructueuses afin de soutenir leur croissance et leur développement.

Collaboration avec nos partenaires municipaux

En mai et en juin 2015, le chef Terrance Paul a présenté un exposé intitulé *Benefits of Additions to Reserves: Partnerships for Shared Economic Success* [Avantages économiques des ajouts aux réserves : nouer des partenariats pour obtenir des succès communs] aux participants à la conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités et à la Chambre de commerce de Calgary. Le chef Paul a fait état des conclusions selon lesquelles les ajouts aux réserves contribuent à la circulation de l'argent et à la création d'emplois dans les régions avoisinantes et que le développement économique ne profite pas exclusivement aux Premières Nations, mais également aux collectivités à proximité.

Perspectives

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015 du Conseil révèle que les Autochtones du Canada ne sont pas en voie d'atteindre la parité sociale et économique avec les Canadiens non autochtones d'ici 2022. Alors que les écarts entre les populations autochtones et non autochtones continuent de se creuser, notamment en ce qui concerne les taux d'emploi, la participation à l'économie et le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires, le Conseil concentre ses priorités stratégiques sur le soutien aux initiatives qui contribuent à améliorer ces résultats.

La réunion qu'a tenue le Conseil avec les ministres Carolyn Bennett, Jody Wilson-Raybould et Hunter Tootoo a ouvert la voie aux efforts visant le renouvellement des relations de nation à nation. Le Conseil compte travailler avec les ministres en vue de favoriser l'adoption d'une approche pangouvernementale destinée à soutenir le développement économique des Autochtones.

Dans le cadre de l'achèvement de son Plan stratégique 2012-2015 et de la publication du *Rapport d'étape* de 2015, le Conseil a élaboré de nouvelles priorités afin d'orienter ses travaux pour 2016-2019 :

1) **Accroître l'état de préparation aux possibilités économique des collectivités autochtones –** la préparation des collectivités autochtones, dotées des institutions et des structures de gouvernance appropriées ainsi que de la capacité suffisante pour participer aux possibilités émergentes, est nécessaire au développement économique des Autochtones.
2) **Accès aux capitaux : établir des revenus stables –** de nombreuses collectivités autochtones ont besoin de parfaire leurs compétences en gestion financière et de se doter des ressources nécessaires et de systèmes financiers adéquats.
3) **Renforcer le potentiel économique de nos terres et réduire au minimum les incidences environnementales –** les terres et les ressources naturelles ont une grande valeur pour les Autochtones, et leur utilisation durable est essentielle au développement économique.
4) **Appuyer les entreprises autochtones –** la création et la croissance des entreprises autochtones sont entravées par l'accès limité aux capitaux commerciaux, le recours aux revenus autonomes pour le démarrage d'entreprises et l'éloignement de certaines collectivités.
5) **Promouvoir l'importance du développement économique des Autochtones –** il y a des cas de réussite remarquables, malgré les lacunes relevées dans notre *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015, qui peuvent servir à motiver d'autres à participer à des possibilités de développement économique.

Cette année a marqué la fin d'une étape, mais aussi un nouveau départ puisque le Conseil va de l'avant avec ses nouvelles priorités. Le Conseil continuera de faire des recherches, de fournir des conseils stratégiques et de présenter des recommandations ambitieuses au moment opportun afin de s'assurer que les Autochtones sont en mesure de contribuer à l'une des économies les plus prospères au monde et d'en tirer profit.

Annexe A : Nos partenaires

Mobilisation à l'échelle nationale et internationale

En 2015-2016, les membres du Conseil ont fait valoir les avantages du développement économique autochtone dans le cadre de nombreux événements nationaux et internationaux.

Événements nationaux

- Conférence nationale de l'Association canadienne des agents financiers autochtones
- Troisième Symposium sur le développement économique des Métis
- Évaluation du Programme de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises autochtones
- Conférence des chefs Tanana
- Sommet sur le secteur minier du Fonds de développement des Nishnawbe Aski

Événements internationaux

Allemagne

- Rencontre avec Marie Gervais-Vidricaire, ambassadrice du Canada en Allemagne
- Présentation sur le thème « L'entrepreneuriat autochtone – La création d'entreprises et le développement des collectivités durables » au German Canadian Business Club à Munich
- Participation à une table ronde sur les relations transatlantiques avec des professeurs et des étudiants dans le cadre du Colloque sur les relations transatlantiques à l'Université Ludwig Maximilian
- Présentation lors de l'assemblée annuelle et de l'événement de la fête du Canada de l'Association canado-allemande (DKG), en collaboration avec l'ambassade du Canada

France

- Discours liminaire dans le cadre des activités de la Semaine du Canada à Paris
- Rencontre avec Lawrence Cannon, ambassadeur du Canada en France
- Rencontre avec les parlementaires français à l'Assemblée nationale française
- Rencontre avec le secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO à Paris
- Rencontre avec des voyagistes français à Destination Canada – Tourisme Synergique
- Rencontre au Musée du quai Branly, où sont exposées des représentations artistiques et culturelles autochtones en provenance de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et des Amériques

Australie

- Table ronde Canada-Australie sur le développement économique autochtone à Darwin
- Rencontre avec Warren Mundine, président du Conseil consultatif autochtone du premier ministre et président exécutif de la Chambre de commerce autochtone d'Australie
- Rencontre avec Chris Fry, PDG, Indigenous Business Australia
- Rencontre avec Karyn Baylis, PDG, Jawun Indigenous Corporate Partnerships
- Rencontre avec Deborah Nelson, directrice, Yarn'n Aboriginal Employment Service
- Rencontre avec Karen Mundine, adjointe au chef de la direction, Reconciliation Australia
- Rencontre avec Jasmin Herro, PDG, JHerro Pty Ltd, Teter Mek Foundation et Outback Global Australia
- Rencontre avec Mario Ste-Marie, consul général, Consulat général du Canada à Sydney

Mobilisation lors des réunions du Conseil

En 2015-2016, le CNDEA a tenu trois réunions du Conseil, à Osoyoos (Colombie-Britannique), à Whitehorse (Yukon) et à Ottawa (Ontario). Dans le cadre de ces réunions, les membres du Conseil ont entendu un certain nombre d'experts et amorcé des discussions avec des chefs de file autochtones et non autochtones du milieu des affaires et des collectivités, des décideurs, des législateurs et des représentants des ministères afin de fournir des conseils, de recueillir des avis et de collaborer dans des dossiers relatifs au développement économique des Autochtones. Ces présentations s'inscrivaient dans les priorités stratégiques de 2012-2015 du Conseil.

Organisations et gouvernements autochtones

- Assemblée des Premières Nations
- Association nationale des sociétés autochtones de financement
- Chippewas of Sarnia Industrial Developments
- Commission de la fiscalité des premières nations
- Conseil de gestion financière des Premières Nations
- Conseil des Premières Nations du Yukon
- Conseil des ressources humaines autochtones
- Dakwakada Capital Investments (Premières Nations de Champagne et d'Asihihik)
- Groupe KaLoNa
- Inuit Tapiriit Kanatami
- Métis Infinity Investments
- Première Nation de Little Salmon/Carmacks
- Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in
- Ralliement national des Métis
- Réconciliation Canada
- Six Nations Development Corporation
- Société inuvialuit de développement

Organisations provinciales et territoriales

- Gouvernement du Nunavut
- Gouvernement du Yukon
- Société d'habitation du Nunavut

Gouvernement fédéral et organisations connexes

- Affaires autochtones et du Nord Canada
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence canadienne de développement économique du Nord
- Emploi et Développement social Canada
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Ministère de la Justice Canada
- Pêches et Océans Canada et Garde côtière canadienne
- Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conseil national de développement économique des Autochtones
10, rue Wellington, 17e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994
www.naedb-cndea.com